

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 Avril 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/04/06

Date de la convocation	07/04/ 2021
	<u>Votes</u> : 26
Présents : 20	Pour : 26
Absente : 01	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, et le quinze avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des fêtes,
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après
convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON
Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET
Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine,
JAURION Léon, PONCÉ-LABORDA Véronique, GASC Georges, AMMARI
Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, HEREDIA Fabienne, GARIN-
MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etait Absent : Mr JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude
- Mme CAMPOY-LAMBERT Véronique à Mme AMMARI Hanane
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr ALEIX Bertrand
- Mr SEBASTIAN David à Mme PONCÉ-LABORDA Véronique
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mr NOUGOUM Mohamed
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année
2020

Monsieur le Maire expose :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210415-2021-04-06-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

L'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1,
Vu l'avis de la commission des Finances, vie Economique, Commerce-artisanat-agriculture-bourg centre du 30 Mars 2021,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le bilan de l'année 2020 annexé à la présente délibération relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune en 2020,
- Informe que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Affiché le :
Mise en ligne le :
Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210415-2021-04-06-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021